

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N° 5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHÂTENAY-MALABRY

Du mardi 21 février à 9H00 au vendredi 24 mars à 17H30

Par arrêté n° A0037/2023, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Châtenay-Malabry. La modification n° 5 du PLU a notamment pour objets de créer une zone dédiée à l'accueil d'un projet de démonstrateur écologique et de créer un emplacement réservé à la Boursidière.

L'enquête publique se déroulera **du mardi 21 février à 9H00 au vendredi 24 mars à 17H30**, soit pendant 32 jours consécutifs.

Monsieur Bernard AIMÉ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du **mardi 21 février à 9H00 au vendredi 24 mars à 17H30**, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- en Mairie de Châtenay-Malabry, à la Direction des Services Techniques (26 rue du Docteur Le Savoureux, 92290) : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le site internet <http://modification5-plu-chatenay.enquetepublique.net> ;
- via un lien internet depuis les sites internet de la ville de Châtenay-Malabry (www.chatenay-malabry.fr) et de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (www.valleesud.fr) ;
- depuis un poste informatique situé à la Direction des Services Techniques (26 rue du Docteur Le Savoureux, 92290).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du **mardi 21 février à 9H00 au vendredi 24 mars à 17H30**, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la Direction des Services Techniques aux heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://modification5-plu-chatenay.enquetepublique.net> ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : modification5-plu-chatenay@enquetepublique.net ;
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur- Modification n° 5 du PLU - Direction des Services Techniques - 26 rue du Docteur Le Savoureux - 92290 CHÂTENAY-MALABRY

Pendant toute la durée de l'enquête publique du mardi 21 février à 9H00 au vendredi 24 mars à 17H30, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables à la Direction des Services techniques de la Ville aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur indiquées ci-dessous. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet <http://modification5-plu-chatenay.enquetepublique.net> dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en Mairie de Châtenay-Malabry, à la Direction des Services Techniques (26 rue du Docteur Le Savoureux, 92290) pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **Mardi 21 février de 9h00 à 12h00 ;**
- **Lundi 6 mars de 14H00 à 17H00 ;**
- **Jeudi 16 mars de 9h00 à 12h00 ;**
- **Vendredi 24 mars de 14h00 à 17h00.**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente responsable du PLU, Monsieur le Président de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire de la Direction des Services Techniques de la Ville (26 rue du Docteur Le Savoureux, 92290), aux horaires habituels d'ouverture du Service. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° A0037/2023.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- A la Direction des Services Techniques de la Ville, aux jours et heures précisés ci-dessus ;
- au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses ;
- en Préfecture ;
- via un lien internet depuis le site internet de la Ville de Châtenay-Malabry (www.chatenay-malabry.fr) ;
- sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr et
- sur le site internet <http://modification5-plu-chatenay.enquetepublique.net>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 5 du PLU de Châtenay-Malabry, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

**Le Président
Jean-Didier BERGER**